



SPIP 82



SPIP 82

RETARDS !

En septembre 2016, le SPIP 82 fait état du même constat que le Service de l'Application des Peines : la prise en charge des PPSMJ est loin d'être satisfaisante. Leur suivi tel qu'il est organisé aujourd'hui, et ce depuis plus de 18 mois, génère **une augmentation des risques de récidive**.

Nous dénonçons cette situation depuis au moins le premier semestre 2015.

Aujourd'hui le SPIP 82 fait un constat inadmissible :

- Retard dans la rédaction des écrits professionnels
- Retard dans la transmission des informations aux magistrats mandants
- Retard dans les délais réels de prises en charge
- Retard dans le projet de déménagement du SPIP
- Mise en cause nominativement d'un collègue sur un écrit professionnel par un magistrat et le DFPIP
- Accroissement de la charge de travail (PLAT (plan de lutte anti terroriste), PPR (groupes de paroles dans le cadre du programme de prévention de la récidive), LSC (mise en place de la nouvelle procédure de Libération sous Contrainte), multiplication des CAP (commissions d'applications des peines) et des CPU (commissions pluridisciplinaires uniques) etc.....
- La multiplication des demandes institutionnelles (protocole de lutte contre la radicalisation), la surcharge de travail et son inégale répartition entre les CPIP et la désorganisation chronique du SPIP, sans consigne claire de la direction en matière de définition de priorités, engendrent un climat social délétère et illustrent une logique de communication inexistante voire maltraitante.

Malgré les efforts de réorganisation entrepris depuis janvier 2016 par l'adjointe au DFPIP, nous ne sommes plus à ce jour en capacité de remplir nos missions de prise en charge individuelle des PPSMJ.

- Suivis individuels
- Travail sur le sens de la peine
- Partenariat
- Prévention des suicides en détention
- Préparation à la sortie de détention
- Accompagnement dans l'élaboration de projet de sortie et d'aménagement de peine
- Coordination des interventions des partenaires institutionnels ou associatifs

Dans ce contexte nous nous réjouissons qu'un service judiciaire manifeste enfin son inquiétude au vu des dysfonctionnements que nous dénonçons depuis plusieurs mois. Nous nous désolons cependant que cette prise de conscience se traduise par la mise en cause nominative d'un CPIP et non de l'ensemble du service.

La majorité des CPIP ayant alerté depuis de nombreux mois le DFPIP, nous nous étonnons que ce même DFPIP n'en n'ait pas fait part à l'ensemble de nos partenaires institutionnels.

Il est évidemment plus aisé et surtout profondément malhonnête de la part de notre DFPIP de mettre en cause les compétences d'un ou plusieurs CPIP en difficulté, CPIP qui ont vu leur charge de travail exploser ces dernières années, que de s'interroger sur sa propre responsabilité dans l'organisation de ces dysfonctionnements.

Nous attendons une réelle remise à plat des charges de travail et une organisation qui tienne compte de nos difficultés actuelles et de nos moyens.

Nous revendiquons une amélioration significative de nos conditions de travail au regard du logement que nous occupons, qui est indigne en terme d'hygiène et de sécurité.

Le ministère de la justice a fait des Risques Psycho Sociaux son cheval de bataille.

-

Après les discours, les actes.

Les personnels syndiqués et non syndiqués, dans leur majorité, du SPIP 82

Montauban le 20/09/2016